



CNRACL :

fédération
des services
publics



➤ LE STATUT DÉVISSE
➤ C.N.R.A.C.L : LA CAISSE ENCAISSE

DANGER!

➤ POUR LES AGENT·ES ET LES PENSIONNÉ·ES
➤ POUR LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Un rapport récent, de plusieurs inspections générales met en évidence le déficit notre caisse de retraite, nous le dénonçons depuis plusieurs années. Ce rapport fait des préconisations pour la remettre à flot. L'État aujourd'hui pleinement responsable des difficultés de la CNRACL entend donc trouver des solutions à moindre coût sans remettre en cause les décisions politiques en s'attaquant au statut de la fonction publique. Pire, le gouvernement actuel fragilise un peu plus la CNRACL dans la loi de financement de la sécurité sociale de 2025 en provisionnant un tiers du budget prévisionnel pour compenser le sous-financement (1,1 % sur +3,1 %).

➤ Évolution de l'ONDAM établissement de santé :

Si l'équilibre de la CNRACL n'est plus assuré depuis 2017 et très nettement depuis 2020, c'est essentiellement dû à un manque de recettes. Tout le monde sait que ce sont les mesures adoptées ces dernières années par les gouvernements successifs qui en sont les principales responsables :

- faiblesse des rémunérations, gel de la valeur du point, inégalité salariale entre les femmes et les hommes, non-reconnaissance des qualifications, tassement des grilles de rémunération ;
- poids du régime indemnitaire dans le traitement non pris en compte pour le calcul de la retraite au titre de la CNRACL, en 20 ans, la part des primes est passée de 10 à 25 % dans la rémunération des fonctionnaires ;
- développement de l'emploi contractuel et des titulaires à temps non-complet (seuil d'affiliation inférieur à 28 heures) ne cotisant pas à la CNRACL...
- la loi de modernisation de la FP en 2019 qui permet depuis de recruter un·e contractuel·le sur un emploi permanent...

Pour remédier aux problèmes, le rapport préconise des manipulations financières entre les différentes caisses de retraite, la révision du système des « compensations », l'assèchement de l'IRCANTEC (retraite des contractuels) pour renflouer la CNRACL, l'augmentation des cotisations employeurs...

L'opération du gouvernement est claire : augmenter les cotisations des employeurs cela sert à les inciter à recruter davantage de contractuels... voire se débarrasser de certains services en les déléguant au privé !

Après le vol des congés (passage aux 1 607 heures pour les territoriaux), le vol de deux années de retraite (loi Macron), les 3 jours de carence et la baisse de rémunération à 90 % en arrêt-maladie de Kasbarian, le quasi-gel du point d'indice qui dure depuis plus de 20 ans, sans compter le Sénat qui veut nous supprimer un jour férié, maintenant, ils s'en prennent à notre caisse de retraite !

➤ Pour la CGT, la pérennité et le renforcement de notre caisse de retraite peuvent passer par des mesures très simples à commencer par :

- L'annulation du passif (dette) de la Caisse par l'État, qui doit reconnaître sa responsabilité dans la situation actuelle ;
- L'abrogation de la loi dite de Transformation de la fonction publique de 2019, qui ouvre grand les vannes du recrutement des contractuels et met indirectement le statut en extinction ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice à 6 € qui permettrait d'augmenter les cotisations ;
- L'abrogation de toutes les réformes contre les retraites depuis celle de 1993 ;
- Le retour de l'âge maximum de la retraite à 60 ans, à 55 ans pour la catégorie active avec bonification, à 50 pour la catégorie super-active (insalubre) avec bonification ;
- Les caisses de retraites, comme la CNRACL, doivent être gérées par les cotisant·es sans le diktat de l'État ;
- La compensation financière intégrale des décisions politiques qui impactent la CNRACL.

Par ailleurs pour l'ensemble des régimes de retraites des solutions nouvelles de financements existent :

- 2,2 milliards d'€ en mettant à contribution l'intéressement et la participation ;
- 5 milliards d'€ par une augmentation de 0,5 point de la cotisation patronale ;
- 5,8 milliards d'€ par la création d'une contribution technique temporaire pour l'égalité Femmes-Hommes, dont la disparition serait programmée après l'atteinte de l'égalité des salaires ;
- 6,4 milliards d'€ en doublant à terme le forfait social sur l'épargne retraite ;
- 24 milliards d'€ en soumettant les revenus financiers à cotisations sociales, soit plus de 40 milliards d'€ dont la majeure partie peut être mobilisée dès 2025.

Après la grève et les mobilisations du 5 décembre pour défendre la fonction publique et notre statut, le 11 décembre, veille d'une action interprofessionnelle unitaire, nous réaffirmerons :

- **L'indépendance de la fonction publique du système financier et du capital**
- **La responsabilité des gouvernements dans le déficit de la CNRACL**
- **Que des solutions durables existent pour que la caisse de retraite des agent·es de la Fonction Publique Hospitalière et Territoriale est viable et qu'elle peut remplir pleinement toutes ses missions actuelles.**

C'est pour affirmer nos revendications que nous serons présents en délégation, le 11 décembre 2024 à 14 h 00 à Bordeaux devant le Conseil d'Administration de la CNRACL

NE TOUCHEZ PAS À NOS RETRAITES !